



COMMUNIQUÉ

TOUJOURS MOBILISÉ.E.S POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE !

Les 4 et 5 juillet derniers se sont déroulées à Marseille les assises de la Protection de l'Enfance.

C'est une nouvelle fois, dans un climat tendu entre professionnel.le.s et Gouvernement, que ces deux journées se sont déroulées.

Alors que depuis plusieurs années les acteurs de terrain voient les moyens mis à disposition diminuer, le Gouvernement annonce des projets, mais aucun n'est réellement concrétisé et les situations des professionnels et des familles se détériorent.

Baisse des mesures de prévention, manque de places adaptées et de professionnel.le.s, fin des suivis jeunes majeurs, réforme de l'ordonnance de 1945, Loi de transformation de la Fonction publique, sont autant d'attaques contre les services de Protection de l'Enfance que collectivement et de façon la plus unitaire possible, la CGT aux côtés d'autres organisations syndicales et d'associations a appelé à la mobilisation le 4 juillet pour dénoncer les décisions du Gouvernement et revendiquer les moyens nécessaires à l'exercice des missions dans l'intérêt des enfants en danger et de leur famille.

L'appel des organisations a été repris sur plusieurs territoires et a permis une mobilisation des professionnel.le.s à l'entrée des assises pour faire entendre leur voix.

Si le Gouvernement est resté sourd aux demandes de prises de parole à l'ouverture des assises et à notre demande d'audience, les professionnel.le.s eux ne sont pas dupes et ont su rappeler qu'ils et elles portent un autre projet pour l'avenir des mineurs confiés et qu'ils revendiquent :

- Un secteur social et médico-social public comme privé adossé à un service public fort, exercé par des agents publics, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- Un accès universel aux services et établissements médico-sociaux avec un développement de l'offre de service à hauteur des besoins réels.
- Des moyens humains et financiers nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit sur tout le territoire des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social dont celui de la Protection de l'enfance.
- L'intégration des assistantes familiales dans la Fonction publique territoriale comme agent titulaire avec la revendication CGT d'un salaire de 2 220 € correspondant au niveau de qualification CAP ou BEP (non compris les indemnités dues pour l'enfant) soit 1,2 fois le salaire minimum revendiqué de 1 850 €.
- La suppression des inégalités liées au genre du métier avec la revalorisation des rémunérations de la filière sociale et médico-sociale composée essentiellement de femmes.

Montreuil, le 19 juillet 2019